

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2021/876 de la Commission du 31 mai 2021 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1907/2006 en ce qui concerne les demandes d'autorisation et les rapports de révision ayant trait aux utilisations de substances dans la production de pièces de rechange originales et dans la réparation d'articles et de produits complexes qui ne sont plus produits, et modifiant le règlement (CE) n° 340/2008

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 192 du 1^{er} juin 2021)

Pages 7 à 10, à l'annexe, annexes VI et VII modifiées, dans la deuxième colonne des 16 tableaux:

au lieu de: «EU»,

lire: «EUR»,

— mettre «EUR» après les données chiffrées et non avant.
